

Communauté de communes



L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

NOTE DE SYNTHÈSE

SEANCE DU JEUDI 16 FEVRIER 2023

N° 10-2023

Objet : Vote du Budget Primitif 2023

A la suite du débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil communautaire du 1^{er} février 2023, il convient aujourd'hui de voter le budget de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

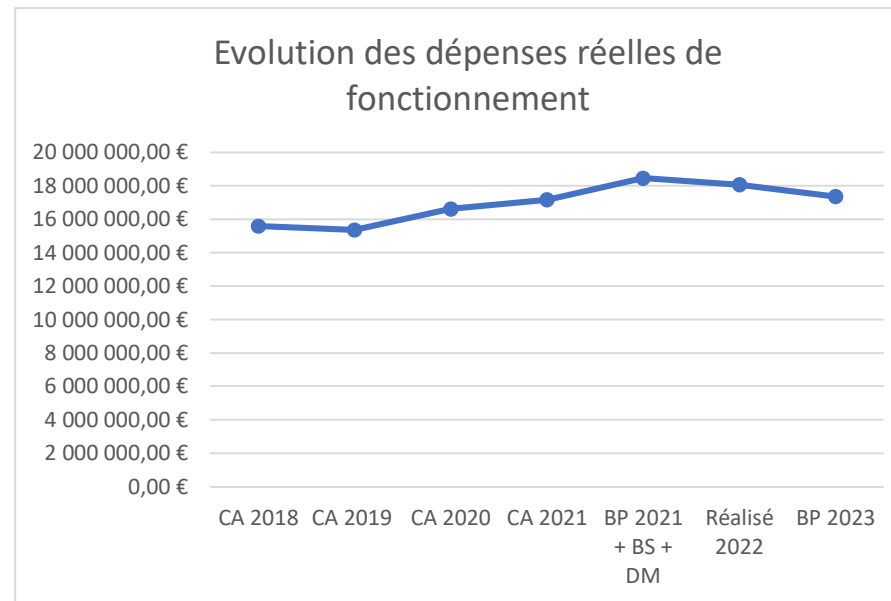
I. Éléments d'informations préalables à la présentation du budget

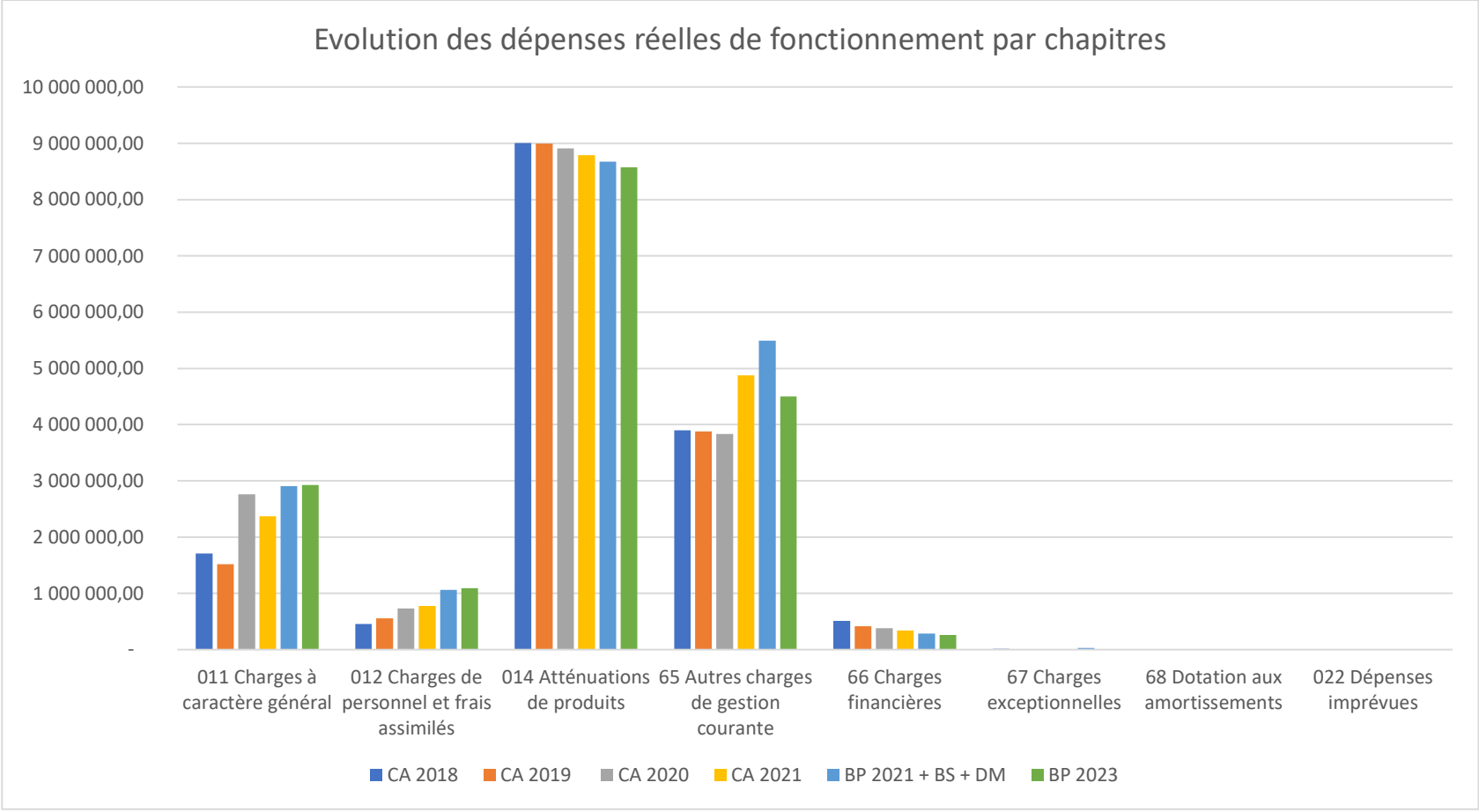
Conformément à la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (II de l'article 13), il convient préalablement à l'examen de la proposition de budget de présenter deux évolutions du budget.

- Evolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur

Cette évolution doit se faire à compter du Compte Administratif de 2018 avec une ventilation par chapitre budgétaire. Il est, par ailleurs, précisé que cette évolution ne prend pas en considération les opérations d'ordre.

CHAPITRE	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022 + BS + DM	Réalisé 2022	BP 2023
011 Charges à caractère général	1 703 925,91 €	1 513 394,56 €	2 763 128,25 €	2 371 276,14 €	2 904 918,96 €	2 561 670,15 €	2 925 686,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	454 011,83 €	554 197,47 €	731 845,92 €	777 084,68 €	1 061 300,00 €	1 012 848,11 €	1 089 381,76 €
014 Atténuations de produits	9 002 896,17 €	8 994 738,17 €	8 908 631,59 €	8 788 772,59 €	8 673 401,59 €	8 668 701,59 €	8 574 492,59 €
65 Autres charges de gestion courante	3 898 015,96 €	3 878 107,12 €	3 831 045,25 €	4 877 871,63 €	5 494 557,23 €	5 504 270,65 €	4 496 078,76 €
66 Charges financières	510 869,98 €	413 572,85 €	378 004,04 €	338 506,97 €	286 325,22 €	281 354,60 €	260 158,19 €
67 Charges exceptionnelles	15 102,00 €	1 481,39 €	0,00 €	1 576,63 €	29 910,00 €	27 308,46 €	0 €
68 Dotation aux amortissements	0 €	0 €	0 €	2 254,48 €	0 €	0 €	0 €
022 Dépenses imprévues	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	15 584 821,85 €	15 355 491,56 €	16 612 655,05 €	17 157 343,12 €	18 450 413,00 €	18 056 153,56 €	17 345 797,30 €





- Evolution du besoin de financement annuel

Cette évolution prend également comme point de référence le Compte Administratif 2018. Il s'agit du calcul des emprunts minorés du remboursement du capital de la dette.

Extrait du Décret n° 2018-309 en date du 27 avril 2018 pris pour l'application des articles 13 et 29 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation pour les finances publiques pour les années 2018 à 2022

« Les emprunts s'entendent comme les opérations budgétaires, à l'exception des opérations d'ordre budgétaires, comptabilisées en crédit dans les comptes d'emprunts et de dettes assimilées, et excluent en totalité les opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie, les remboursements temporaires sur emprunts auprès des établissements de crédit, les refinancements de dette, les intérêts courus et les primes de remboursement des obligations. »

« Les remboursements de dette s'entendent comme les opérations budgétaires, à l'exception des opérations d'ordre budgétaires, comptabilisées en débit dans les comptes d'emprunts et de dettes assimilées, et excluent en totalité les opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie, les remboursements temporaires sur emprunts auprès des établissements de crédit, les refinancements de dette, les intérêts courus et les primes de remboursement des obligations. »

	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Nouvel emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement du capital de la dette	928 437,30 €	932 694,86 €	941 379,05 €
Besoin de financement	- 928 437,30 €	- 932 694,86 €	- 941 379,05 €

	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Nouvel emprunt	3 000 000 €	1 000 000 €	0,00 €
Remboursement du capital de la dette	951 006,00 €	935 632 ,35 €	920 862,75 €
Besoin de financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

II. Présentation du projet de Budget Primitif (BP) 2023

Le projet de budget proposé s'équilibre ainsi :

- Une section de fonctionnement de **18 412 015,76 €**.
- Une section d'investissement de **4 181 630,20 €**.

Pour mémoire, le BP 2022 s'élevait :

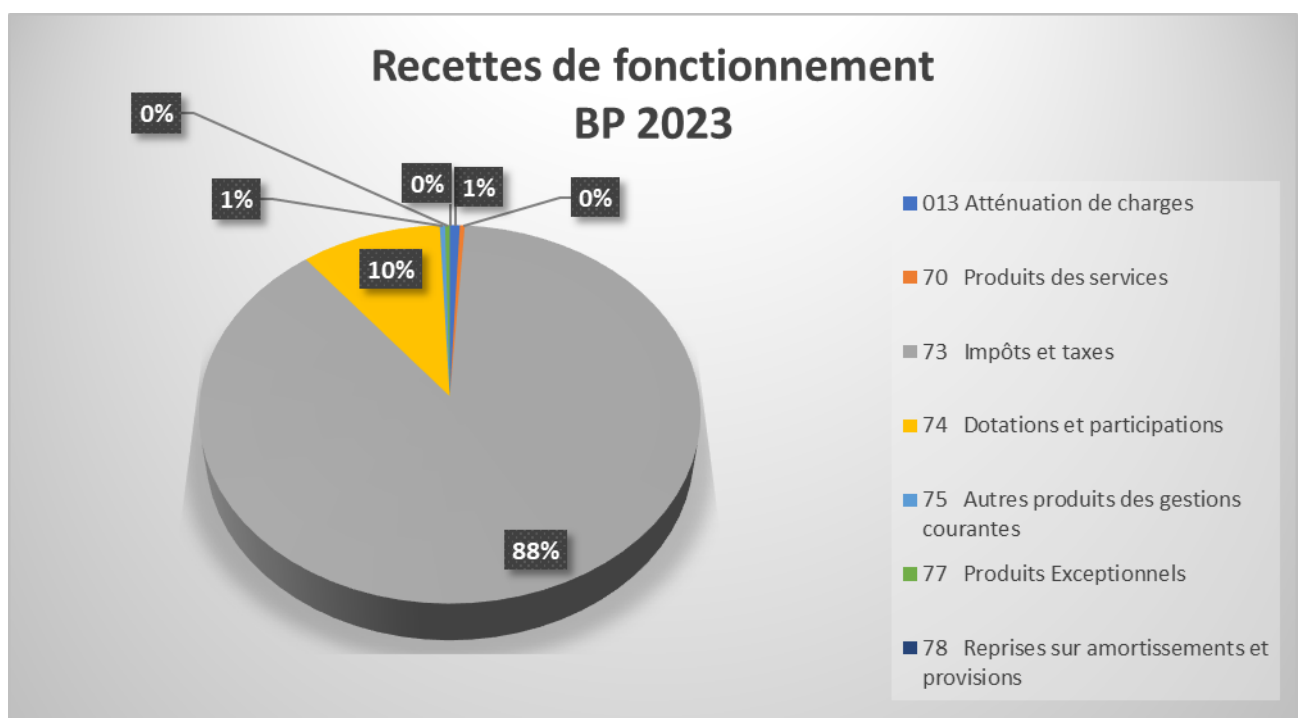
- Une section de fonctionnement de **17 176 128,00 €**.
- Une section d'investissement de **5 562 194,22 €**.

Le budget tel que présenté prend en considération les résultats de l'année 2022.

❖ Section de fonctionnement

a. Recettes de fonctionnement

013 Atténuation de charges	130 000,00 €
70 Produits des services	64 000,00 €
73 Impôts et taxes	16 258 879,00 €
74 Dotations et participations	1 829 055,00 €
75 Autres produits des gestions courantes	70 000,00 €
77 Produits Exceptionnels	60 000,00 €
78 Reprises sur amortissements et provisions	81,76 €
Total	18 412 015,76 €



Les recettes de fonctionnement sont issues à 88 % des impôts et taxes : Taxe d'habitation, Taxe sur le foncier non bâti, Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER), TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui est ensuite reversée au SIVOM et au SIETOM.

Au regard de ces éléments, en matière de fiscalité sur l'année 2023, les taux proposés resteront inchangés :

- Taux Taxe d'Habitation : 7,77 %.
- Taux Taxe Foncière Non Bâti : 3,18 %.
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 0,00 %.
- Taux de CFE : 23,41 %.

A titre de comparaison, les taux nationaux 2019 de fiscalité directe votés par les Communautés de communes à fiscalité professionnelle unique sont les suivants :

	Moyenne des taux 2019 des CC à FPU	Taux 2023 CC Orée de la Brie
Taxe d'Habitation	9,04 %	7,77 %
Taxe sur le Foncier Bâti	3,43 %	0 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	8,99 %	3,18 %
Cotisation Foncière des Entreprises	25,31 %	23,41 %

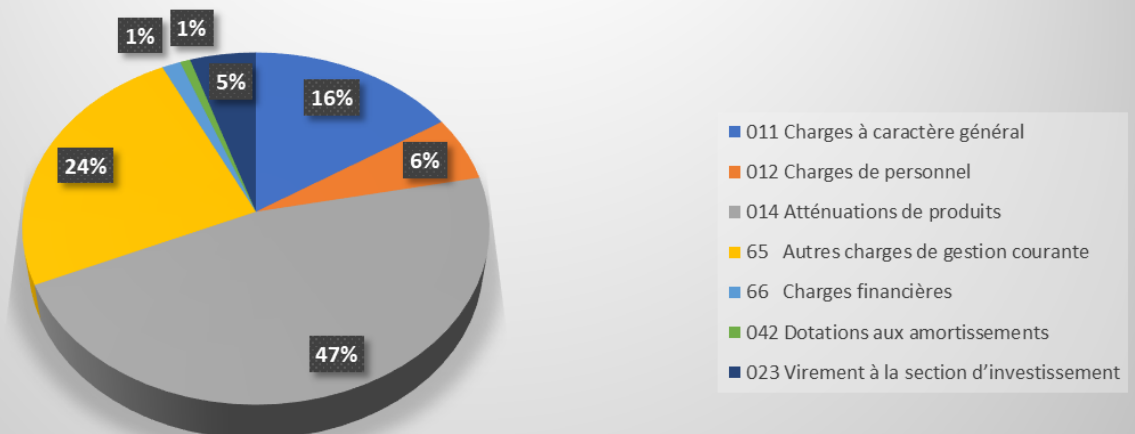
Les recettes de fonctionnement se composent pour 10 % de la dotation de l'Etat et des subventions départementales et régionales notamment liées à l'exploitation du Proxi'Bus.

Les autres recettes de fonctionnement correspondent aux produits issus de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage : droits de places et fluides.

b. Dépenses de fonctionnement

Section de fonctionnement	Dépenses
011 Charges à caractère général	2 925 686,00 €
012 Charges de personnel	1 089 381,76 €
014 Atténuations de produits	8 574 492,59 €
022 Dépenses imprévues	0,00 €
65 Autres charges de gestion courante	4 496 078,76 €
66 Charges financières	260 158,19 €
67 Charges exceptionnelles	0,00 €
042 Dotations aux amortissements	145 218,46 €
023 Virement à la section d'investissement	921 000,00 €
Total	18 412 015,76 €

Dépenses de fonctionnement BP 2023



Les principaux postes de dépenses de fonctionnement correspondent pour :

- ❖ 47 % aux atténuations de produits : compensations versées aux communes, FPIC, FNGIR,
- ❖ 24 % aux charges de gestion courante : subvention carte Imagine'R, contributions versées aux différents syndicats, TEOM, ...
- ❖ 16 % aux charges à caractère général : fluides, assurances, transports, contrats de prestation de service (marché entretien des espaces verts, DSP L'Oréade, marché de gestion de l'aire d'accueil) mais également les animations de fin d'année, Salon du Bien-Etre, Festival des Marionnettes, Peintres dans la Rue, Octobre Rose, ...)
- ❖ 1% aux charges financières correspondant au remboursement des intérêts de la dette.
- ❖ 5 % au virement à la section d'investissement.
- ❖ 6 % aux charges de personnel.

Charges de personnel :

Les charges de personnel représentent 6 % du budget de fonctionnement.

Etats des effectifs de la CCOB au 1^{er} janvier 2023 :

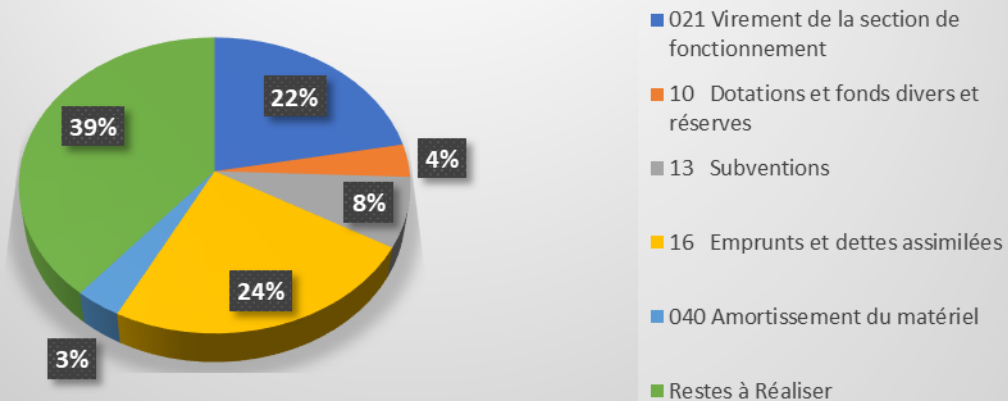
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Filière administrative	1 CDI 1 Contractuel	2 Titulaires	8 Titulaires 1 Contractuel	13
Filière technique		1 Titulaire 1 Contractuel	2 Titulaires 1 Contractuels	5
Filière Police			1 Titulaire 1 Contractuel	2
Total	2	4	14	20

❖ Section d'investissement

a. Recettes d'investissement

021 Virement de la section de fonctionnement	921 000,00 €
10 Dotations et fonds divers et réserves	150 000,00 €
13 Subventions	320 518,62 €
16 Emprunts et dettes assimilées	1 015 300,00 €
040 Amortissement du matériel	145 218,46 €
041 Opérations patrimoniales	0,00 €
Restes à Réaliser	1 629 593,12 €
Total	4 181 630,20 €

Recettes d'investissement BP 2023

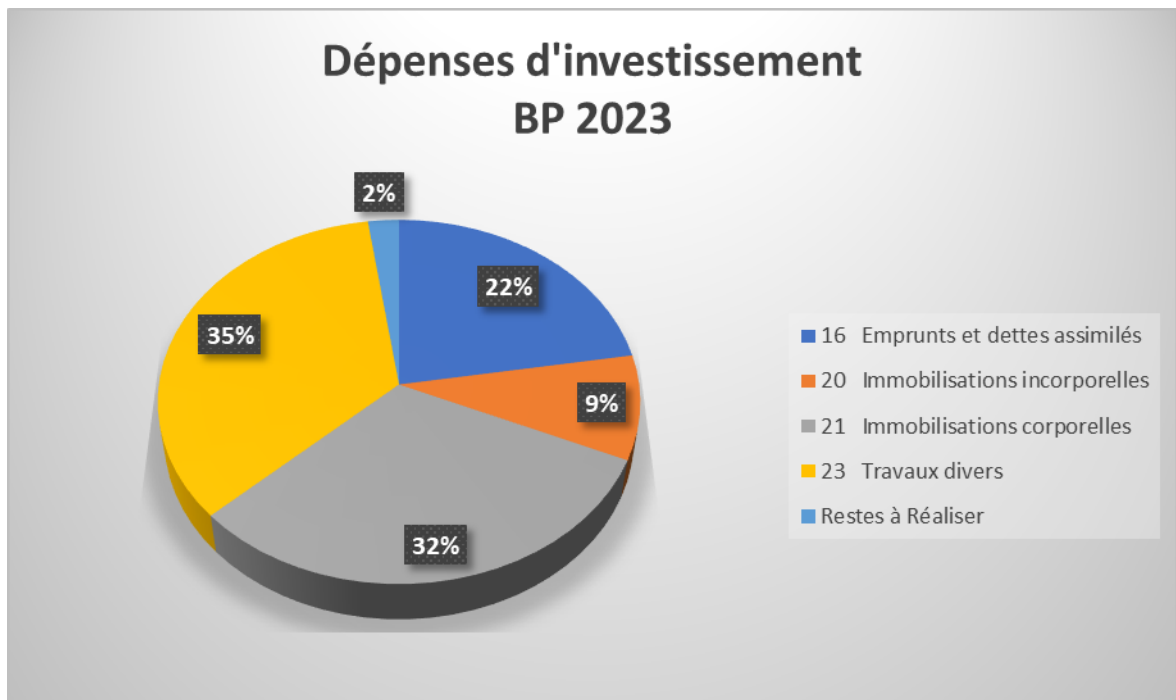


Les recettes d'investissement sont constituées à :

- ❖ 22 % du virement de la section de fonctionnement.
- ❖ 4 % des dotations et fonds divers correspondant au remboursement de TVA et à l'excédent de fonctionnement capitalisé.
- ❖ 8 % des subventions : Subventions de l'Etat pour les financements des projets dans le cadre du CRTE, pour les travaux de l'aire d'accueil des gens du voyage, la micro-fole, les liaisons douces de la DSIL et de la DETR pour l'aménagement du futur siège de la CCOB et de la création de la liaison douce route du Tremblay à Varennes Jarcy. Subvention de la région pour la poursuite du programme d'aménagement des liaisons douces notamment pour la liaison Brie Comte Robert / Servon.
- ❖ 24 % pour un emprunt de 1 000 000 € dans l'attente de la notification des subventions sollicitées dans le cadre de la DSIL ou de la DETR, mais également auprès de la Région Ile de France et du Département de Seine et Marne dans le cadre d'un nouveau Contrat Intercommunal de Développement.
- ❖ 3 % correspondant à l'amortissement du matériel.
- ❖ 39 % des restes à réaliser de 2022 correspondant à la subvention régionale pour la réalisation du programme d'aménagement des liaisons douces, la subvention départementale dans le cadre du Contrat Intercommunal de Développement pour la construction d'une salle de gym sur la commune de Chevry-Cossigny et les subventions accordées dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région pour le financement du PCAET, du Contrat Local de Santé, du Plan Local de Mobilités.

b. Dépenses d'investissement

Section d'investissement	Dépenses
10 Dotations, fonds divers et réserves (apurement de comptes)	0,00 €
16 Emprunts et dettes assimilés	935 862,75 €
20 Immobilisations incorporelles	386 668,11 €
21 Immobilisations corporelles	1 316 006,22 €
23 Travaux divers	1 447 977,67 €
Restes à Réaliser	95 115,45 €
Total	4 181 630,20 €



Les dépenses d'investissement sont constituées pour :

- ❖ 22 % du remboursement du capital de la dette.
- ❖ 9 % des immobilisations incorporelles à des frais d'études : PCAET, l'agrandissement du complexe multisports, extension de la zone d'activité du Tremblay, étude sur la requalification de la zone d'activités de Brie-Comte-Robert, étude sur un plan local de mobilité, faisabilité de la création d'une cuisine centrale, étude de gouvernance dans le cadre de la compétence Eau / Assainissement.
- ❖ 32 % des immobilisations corporelles comprenant différents travaux dans les bâtiments de la Communauté de communes, l'acquisition de matériel, les dépenses en matière d'éclairage public dans le cadre des Marchés à Performance Energétique, les travaux d'aménagement du futur siège de la CCOB.
- ❖ 35 % des différents travaux qui seront entrepris sur l'année 2023 : poursuite du programme d'aménagement des liaisons douces, construction d'une salle de gymnastique sur la commune de Chevry-Cossigny, réhabilitation des zones d'activités vieillissantes, construction d'une maison KERTERRE, aménagement du futur siège de la CCOB.
- ❖ 2 % des restes à réaliser de l'année 2022 correspondant à une l'étude pour la mission d'accompagnement à l'élaboration de la CTG, une étude pour la réfection de la voirie de la route du Tremblay à Varennes Jarcy, l'étude de trafic du rond-point EDEN à Servon.

Le présent projet de délibération a reçu un avis, favorable, à l'unanimité, lors de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 08 février 2023.